

Novartis : Widerstand gegen überteuertes Mittel

[Reprise en français]

Novartis : la résistance se forme contre un médicament au prix surfait

Pour lutter contre la cécité liée à l'âge, il existe un médicament à un prix avantageux. Aujourd'hui pourtant, les médecins sont obligés de prescrire à leurs patients un nouveau médicament, de chez Novartis. Presque identique, ce dernier est cependant 40 fois plus cher. Médecins et caisses-maladie refusent d'accepter cette magouille.

Elisabeth Nüssli est atteinte d'une maladie des yeux liée à l'âge qui frappe de nombreuses personnes. La "dégénérescence maculaire humide", tel est le nom de l'affection dont souffre cette dame âgée de 60 ans. C'est une maladie grave qui peut conduire à la cécité. Chaque année en Suisse, 3'000 personnes en sont touchées.

Des milliards de francs en jeu

Traitée avec le médicament Avastin, la vue d'Elisabeth Nüssli s'est beaucoup améliorée. L'ophtalmologue Daniel Bruun continue d'utiliser ce médicament, bien qu'il ne soit plus autorisé officiellement : "On peut stopper les processus dégénératifs; il arrive même fréquemment que la faiblesse visuelle se rétablisse."

Comme des centaines d'ophtalmologues à travers le monde, le docteur Bruun a fait de très bonnes expériences avec Avastin. Et pourtant : l'industrie pharmaceutique, appuyée par les autorités, ne veut plus que les d'ophtalmologues utilisent l'Avastin. Une affaire, dans le monde du pharma, avec des milliards en jeu.

Une utilisation non autorisée

Au départ, l'Avastin est un médicament utilisé contre le cancer. En 2005, les d'ophtalmologues ont découvert qu'il était également efficace contre la cécité liée à l'âge. Le groupe pharmaceutique Roche a développé l'Avastin aux USA. Les ophtalmologues du monde entier l'ont utilisé avec succès, ce qui n'allait pas dans le sens que Roche avait imaginé. La firme a alors préféré lancer sur le marché le Lucentis, un médicament très semblable à l'Avastin, puis le donna à Novartis pour la commercialisation en Europe. Roche a ainsi atteint son but : désormais, seul le Lucentis est officiellement autorisé pour le traitement des yeux.

Du point de vue chimique, l'Avastin et le Lucentis sont très semblables. Ce qui les différencie, c'est le prix : une piqûre d'Avastin coûte 40 francs, tandis qu'une piqûre de Lucentis coûte 1'832 francs, soit 40 fois plus ! Or, Roche refuse de procéder à des études cliniques pour l'autorisation d'Avastin.

En Europe, Roche s'est alliée à Novartis et a cédé la vente du Lucentis à Novartis. Cette magouille des prix de la part des trusts pharmaceutiques a provoqué l'indignation. Les caisses-maladie s'attendent à des coûts supplémentaires de 50 millions de francs induits par le Lucentis.

Assura : "C'est un scandale"

Fredi Bacchetto, vice-directeur de la succursale à Berne de la caisse-maladie Assura, parle sans détours: "C'est un scandale. La firme Roche parvient à élaborer gratuitement et franco une substance bon marché qui est efficace pour traiter une grave maladie des yeux. Au lieu d'en faire directement bénéficier les patients, elle modifie quelque chose à la substance pour pouvoir lui donner un nouveau nom, et ensuite, elle lui fixe un prix quarante fois plus élevé. Pour que cette pratique ne se remarque pas, elle en donne la licence à une firme concurrente pour la commercialisation. C'est un scandale."

Roche se défend en disant que Lucentis est une substance autonome et qu'elle a été développée dans le cadre d'un programme de recherche indépendant. Franz B. Humer, le patron du groupe Roche, s'est exprimé l'an passé à ce sujet: "C'est un produit totalement nouveau qui a été élaboré; une partie de sa structure est certes identique à celle de l'Avastin, mais le Lucentis est un produit tout à fait différent."

Prise en charge des coûts refusée

Quoi qu'il en soit, comme l'affirme la caisse-maladie Assura, le prix du Lucentis est totalement surfait. "La loi nous impose de ne rembourser que les prestations économiques. Maintenant, nous avons deux préparations équivalentes, la seule différence est que l'un des traitements coûte 500 francs, dans le cas de l'Avastin, et 20'000 francs dans le cas du Lucentis. Pour nous, c'est absolument clair : nous ne prendrons plus en charge les coûts du Lucentis et nous ne rembourserons plus que l'Avastin".

Cette caisse entre en confrontation avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Ce dernier a avalisé le prix du Lucentis. Le prix avantageux du traitement au moyen de l'Avastin n'a nullement été pris en considération dans l'examen auquel ont procédé les autorités. Peter Indra, vice-directeur de l'OFSP, justifie ainsi la décision prise à l'OFSP : "Avastin a été utilisé maintes fois, mais aucune étude clinique n'a encore été effectuée pour vérifier et prouver que ce médicament est sûr. Or, ces études sont indispensables à l'autorisation d'un tel médicament. Pour déterminer le prix du Lucentis, nous avons aussi comparé avec les prix pratiqués à l'étranger; la Suisse a obtenu le meilleur prix de toute l'Europe."

L'ophtalmologue ne se laisse pas impressionner

Médecins et hôpitaux, qui ont le souci d'économiser, mènent un combat de résistance. Du côté de l'OFSP et de l'industrie de la pharma, on signale à ces derniers que s'ils recourent à l'Avastin, ils engagent leur propre responsabilité. Mais Daniel Bruun ne se laisse pas impressionner : "Lorsque deux médicaments

sont manifestement aussi bons, aussi sûrs et aussi efficaces l'un que l'autre, alors le médecin devrait aussi considérer l'économicité et donc opter pour le médicament le meilleur marché.".

"Kassensturz" cherche à savoir auprès de Paul Herrling, directeur de la recherche chez Novartis, comment peut s'expliquer le prix élevé du Lucentis. Il refuse la comparaison avec l'Avastin, sous prétexte que l'Avastin n'est pas autorisé pour le traitement des yeux : "Lucentis est le premier médicament susceptible de retarder l'apparition de la cécité liée à l'âge et d'améliorer la vision. Il a fallu près de 18 ans pour développer ce produit. Cela se révèle être immensément utile pour la société et les patients.".

Des mouvements de résistance également à l'étranger

A l'étranger aussi, la résistance s'élève contre la tactique des grands groupes pharma. L'Italie paie l'Avastin dans son service de santé publique. En Allemagne, les politiciens réclament l'autorisation forcée de l'Avastin. En réaction, Novartis a proposé d'assumer une partie des coûts supplémentaires occasionnés par le Lucentis.

La résistance est massive en Angleterre aussi, où le service de la santé publique finance une étude comparative. On observe une agitation tout aussi importante aux USA. Là-bas, des études comparatives financées par le service public devront prouver que l'Avastin et le Lucentis sont équivalents.

Les ophtalmologues suisses attendent également les résultats de ces recherches. Il semble que les cliniques ophtalmologiques, qui ont été contraintes de passer au Lucentis, respectent davantage l'obligation juridique et montrent donc plus de réticence à recourir à nouveau à l'Avastin.

Une acuité visuelle stabilisée et même légèrement augmentée

Un cas typique : depuis quelques mois, l'hôpital cantonal de St-Gall n'utilise plus que le Lucentis, faisant ainsi suite à la recommandation de la Confédération d'une part, et pour une question de responsabilité d'autre part. C'est absurde car l'Avastin a largement fait ses preuves à St-Gall : "Depuis 2006, nous avons traité plus de 300 patients au moyen de l'Avastin. L'acuité visuelle s'est en moyenne non seulement stabilisée, elle s'est aussi légèrement améliorée, ce qui, par rapport à cette maladie, représente un grand succès", confirme Christophe Valmaggia, médecin chef à la clinique ophtalmologique de St-Gall.

Avastin : a fait ses preuves et est avantageux. Pourtant, patients et payeurs de primes versent des millions pour le Lucentis, ceci parce que les autorités et l'industrie pharma le veulent ainsi.



Pas beau! Genentech produit deux molécules actuellement utilisées pour le traitement de la **dégénérescence maculaire** (AMD) sénile – le ranibizumab/Lucentis® et le bévacizumab/Avastin®. Seul Lucentis® est admis dans l'AMD, à un prix de 2000 dollars la dose (sic!), soit 47000 dollars le traitement pour deux ans. Avastin® est 50 fois plus avantageux, 40 dollars la dose. Lucentis® agit: 90% des patients signalent un arrêt de leur perte visuelle, 30% même une amélioration de leur vision. Aux Etats-Unis, quelque 1,2 millions de patients souffrent d'AMD, 200000 nouveaux chaque année. Si Avastin® devait s'avérer tout aussi efficace que Lucentis®, Genentech risque d'énormes pertes; dans le cas contraire, des bénéfices tout aussi énormes. Il est donc bien compréhensible que Genentech ne soit pas si pressé d'effectuer l'étude comparative exigée par la FDA! – *Mitka M. Study aims to clarify efficacy, safety of eye drug treatments. JAMA. 2007;297:1538–9.*



http://www.medicalforum.ch/archive_f/2007/2007-34.Html